
L'avant-corps de la tour philippine du château de Chinon (Indre-et-Loire) : un exemple d'adaptation d'un standard architectural aux contraintes topographiques

The projecting part of a Philippe Auguste tower in the stronghold of Chinon (Indre-et-Loire): an example of the adaption of an architectural standard to topographic constraints

Bruno Dufaÿ, Bastien Lefebvre et Samuel Riou



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/racf/525>

ISSN : 1951-6207

Éditeur

Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du centre de la France (FERACF)

Référence électronique

Bruno Dufaÿ, Bastien Lefebvre et Samuel Riou, « L'avant-corps de la tour philippine du château de Chinon (Indre-et-Loire) : un exemple d'adaptation d'un standard architectural aux contraintes topographiques », *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 44 | 2005, mis en ligne le 01 décembre 2006, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/racf/525>



Les contenus de la *Revue archéologique du centre de la France* sont disponibles selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Bruno DUFAY¹, Bastien LEFÈVRE²
et Samuel RIOU³



L'avant-corps de la tour philippine du château de Chinon (Indre-et-Loire) un exemple d'adaptation d'un standard architectural aux contraintes topographiques

THE PROJECTING PART OF A PHILIPPE AUGUSTE TOWER IN THE STRONGHOLD OF CHINON (INDRE-ET-LOIRE): AN EXAMPLE OF THE ADAPTION OF AN ARCHITECTURAL STANDARD TO TOPOGRAPHIC CONSTRAINTS

Mots-clés : Architecture castrale, Château-fort, Donjon, Moyen Âge, Tour philippine.

Keywords : *Castle architecture, Stronghold, Keep, Middle Ages, Philippe Auguste tower.*

Résumé : Le “ donjon du Coudray ” est une tour circulaire de type philippin dont le donjon n’est pas entièrement classique, puisque, contrairement aux autres érigés par les ingénieurs de Philippe Auguste, elle est desservie par un avant-corps rectangulaire donnant accès au premier étage. Sa fouille et l’étude fine de ses élévations ont permis de s’assurer que cet avant-corps atypique était bien contemporain de la tour. On a pu en reconstituer avec certitude les parties disparues. Plus qu’un archaïsme contredit par le soin apporté à l’édifice tout entier, les auteurs l’interprètent comme une réponse ponctuelle à une contrainte topographique.

Abstract : *The Coudray keep is a circular tower of the Philippe Auguste type. The tower type is not entirely classic, since, as opposed to others erected by the engineers of Philippe Auguste, it is served by a rectangular projection which gives access to the first floor. The excavation and detailed study of its elevations have enabled us to ensure that the unusual projection was really contemporary with the tower. It was possible to reconstruct its missing sections with certainty. More than just an archaism contradicted by the care given to the building as a whole, the creators construed it as a short term answer to a topographic constraint.*

1. Archéologue départemental d’Indre-et-Loire, UMR 6173 CITERES - Laboratoire “ Archéologie et Territoires ”, responsable de l’opération.

2. Archéologue doctorant à l’UMR 6173 CITERES - Laboratoire “ Archéologie et Territoires ”, contractuel du Service archéologique départemental d’Indre-et-Loire.

3. Archéologue, contractuel du Service archéologique départemental d’Indre-et-Loire. Sauf mention contraire, les dessins et les photographies ont été réalisés par les auteurs du présent article.

1. INTRODUCTION

- 1.1. Contexte de l'intervention
- 1.2. État de la question

2. LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES

- 2.1. Les niveaux récents
- 2.2. L'avant-corps

3. CONCLUSION : ARCHAÏSME OU MODERNITÉ ?

BIBLIOGRAPHIE

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte de l'intervention

L'intervention archéologique s'inscrivait dans le projet de restauration de l'escalier de l'avant-corps et de la tour du donjon du Coudray. Dans ce contexte, le principal résultat attendu était une restitution fiable de l'escalier, qui puisse orienter sa reconstruction par Arnaud de Saint-Jouan, architecte en chef des Monuments Historiques en charge du projet. En effet, il ne reste de cet escalier que les cinq premières marches et diverses traces d'arrachement dans les murs. À première vue, ces marches étaient simplement encastées dans les maçonneries de la tour et de l'avant-corps, sans support au sol (pilier, mur d'échiffre). Les exemples d'une telle disposition sont rares et il était intéressant de mieux assurer les preuves d'un tel mode de construction.

Au-delà de cet objectif immédiat, fut réalisée l'étude de l'ensemble de l'avant-corps et de ses relations avec la tour et la courtine séparant le château du Milieu du fort du Coudray. En effet, le donjon est considéré comme une construction " philippine ", construite après 1205, date à laquelle Philippe Auguste prit la forteresse aux Plantagenêts. On sait qu'il fit construire un grand nombre de ces tours circulaires normalisées, dans des châteaux neufs ou modifiés à cette occasion. Mais celles-ci ne sont pas en principe dotées d'un tel avant-corps. Il fallait donc s'assurer que l'ensemble était chronologiquement et architecturalement homogène. En outre, la tradition historiographique estime que l'érection de cette tour alla de pair avec le creusement de la douve qui sépare le château du Milieu

du fort du Coudray, et la construction de la courtine dans laquelle il s'insère ; les pierres ayant servi à construire la tour auraient même été tirées de cette douve (PÉPIN 1963 : 14). Il fallait donc également s'assurer que la tour du Coudray et la courtine avaient bien été construites *ex nihilo*.

L'opération archéologique devait donc être double : étudier les élévations conservées de l'avant-corps par les méthodes de l'archéologie du bâti et réaliser une intervention en sous-sol. À l'intérieur de l'avant-corps ont été fouillées les minces couches d'occupation étalées sur un massif de fondation, laissé en place (Fig. 13).

À l'extérieur, deux sondages ont été réalisés au pied des murs sud et ouest de l'avant-corps sur une largeur d'environ un mètre. Ils ont été situés en fonction de l'emprise des futurs échafaudages du projet de restauration, afin d'éviter d'éventuelles destructions lors de leur pose. La fouille a été arrêtée à la profondeur d'1,30 m dictée par les règles de sécurité et les prescriptions du SRA.

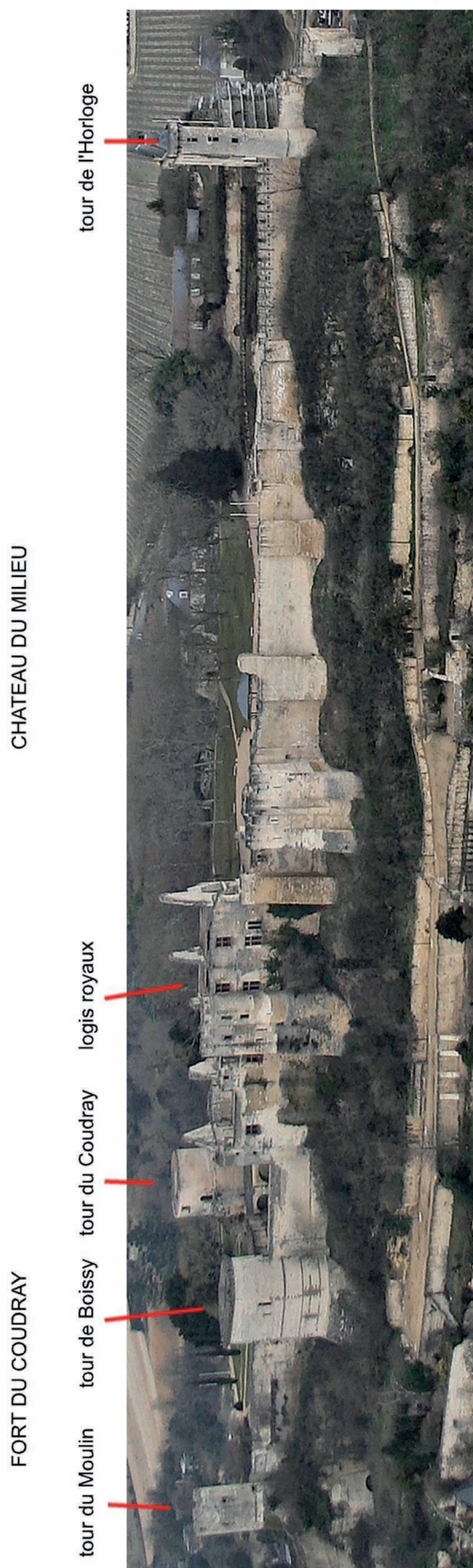
1.2. État de la question

Si les écrits concernant la forteresse de Chinon sont nombreux, ils sont presque uniquement l'œuvre d'érudits locaux et concernent surtout l'histoire du site. Seul l'ouvrage d'Eugène Pépin, certes ancien, aborde le château sous son aspect architectural (PÉPIN 1924). Plus récemment, deux mémoires universitaires font un bilan utile des connaissances sur les différents vestiges architecturaux du site : Linda Rouhault aborde de manière fine deux tours du fort du Coudray, le donjon et la tour du Moulin, avec une étude des modules de pierre (ROUHAULT 2003). Dans sa maîtrise puis quelques articles, Stéphane Rocheteau fait une description générale de l'ensemble du château et reconsidère les thèses développées par Eugène Pépin (ROCHETEAU 1995, 2000, 2003).

Le nom même de " Coudray " est moderne, la tour est appelé indifféremment dans les sources écrites conservées des 14^e-16^e s. : " donjon ", " tour pavée ", et même au 19^e s. " tour de la glacière " (ROUHAULT 2003 : 30).

La date de sa construction ne semble faire aucun doute pour la majorité des auteurs, qui la situent durant la première moitié du 13^e s. sous le règne de Philippe Auguste (PÉPIN 1924 : 47 ; MESQUI 1991 : 165, ROUHAULT 2003 : 30). Rappelons que la forteresse de Chinon a été prise aux Plantagenêts par les armées du Capétien en juin 1205.

" La tour du Coudray [...] reflète les aspirations du roi de France, Philippe Auguste, dans sa volonté de reconquérir le royaume de France et d'imposer



un style architectural typiquement français. Le roi n'hésite pas à superviser les devis de construction et à édifier des tours complétant un édifice plus ancien. Il a donc voulu bâtir à Chinon une tour maîtresse, symbole de son pouvoir, tout en utilisant le plus ingénieusement possible l'espace qui lui était imparti. Cette tour cylindrique aux proportions imposantes, haute de trois niveaux, est (...) à cheval sur la courtine orientale, et protège l'accès au fort du Coudray. L'aspect défensif, avec les nombreuses archères, l'avant-corps, les herses et les assommoirs, prévaut sur celui résidentiel malgré la présence de cheminées aux second et troisième niveaux et de latrines au niveau un." (ROUHAULT 2003 : 72). " Les hauteurs et longueurs des pierres de taille et les joints gras du moyen appareil de la tour maîtresse du Coudray démontrent que cette tour reste encore typique des premières réalisations du roi de France" (*ibid.*).

La tour du Coudray correspond en effet au type défini par Jean Mesqui de "tour philippienne", tour ronde d'au moins trois niveaux "établie au-dessus d'un socle taluté en tronc de cône généralement plein". Les niveaux inférieurs sont voûtés sur ogives et possèdent une cheminée, tandis que les escaliers sont toujours inscrits dans l'œuvre. Divers aménagements s'y retrouvent souvent, en particulier puits et latrines. Jean Mesqui situe l'apparition de ce type de construction après 1192, date du retour de Philippe Auguste de la Croisade. Ce type de tour aurait continué d'être construit tout au long de son règne et aurait même été "quasiment de règle dans toutes les places où l'administration royale souhaitait faire montre de la souveraineté du roi" (MESQUI 1991 : 162-163).

Il faut noter toutefois deux particularités de la tour du Coudray par rapport à ce schéma.

L'accès à ces tours se fait en principe sans dispositif particulier, directement par le rez-de-chaussée, protégé par un pont-levis. À Chinon, l'existence d'un avant-corps de tradition plus archaïque complique l'harmonie habituelle des tours philippiennes. Il abritait un escalier permettant d'accéder au donjon par le premier étage¹ (Fig. 4 et 6). D'autre part, sa position n'est pas non plus typique, puisqu'elle est ici intégrée à la courtine (Fig. 2-3-5-7), alors qu'elles sont ordinairement plus isolées, avec un fossé propre qui les entoure (comme à Paris au Louvre, à Dourdan, ou encore à Rouen) (MESQUI 1991 : 163-165).

Ci-contre **Fig. 1** : Vue générale de la forteresse de Chinon, avec l'identification des tours et bâtiments évoqués dans le texte (photo Cyb'Air, droits réservés pour le Conseil Général d'Indre-et-Loire).

1. On y accède à l'heure actuelle au rez-de-chaussée par l'ouest, en passant par une archère qui a été agrandie en porte.

2. LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES

2.1. Les niveaux récents

Aucun niveau médiéval ne subsiste plus à l'intérieur de l'avant-corps. Sous les couches de piétinement moderne (liées entre autres aux restaurations des années 1970), on tombe directement sur un massif de pierres, qui pourrait avoir constitué le radier d'un sol disparu (*cf.* ci-dessous).

À l'extérieur, des remblais de terre brune, épais d'une soixantaine de centimètres, viennent sceller des couches dont les plus récentes remontent au 16^e s. Le niveau du sol actuel correspond cependant plus ou moins au niveau médiéval, matérialisé par le seuil de l'avant-corps. Un arasement important a donc dû être opéré, peut-être au 19^e s., au moment de la transformation de l'intérieur de la forteresse en parc d'agrément.

La chronologie du pont aujourd'hui fixe qui franchit la douve entre le château du Milieu et le fort du Coudray n'entrait pas dans le cadre de cette étude, mais quelques observations ont néanmoins été réalisées. Il était à l'origine composé d'une partie dormante vers le château du Milieu, et d'un pont-levis dont on reparlera avec l'examen de l'élévation de la courtine jouxtant l'avant-corps. Le tablier actuel date sans doute du 19^e s., avec des restaurations plus récentes².

Sous le remblai moderne qui couvre toute la zone a été découvert un mur arasé perpendiculaire à la façade sud de l'avant-corps, près de la porte (M 406). Il n'est parementé que vers l'est, l'autre face présentant un moellonnage hétéroclite largement beurré. De fait, la stratigraphie est différente d'un côté et de l'autre.

Du côté parementé se trouve un unique remplissage, composé de terre fine marron clair mêlée de nombreux fragments d'ardoises, de dalles brûlées et de moellons calcaires. Il vient recouvrir l'arrachement de l'assise supérieure de ce parement, signe qu'il s'agit bien d'un comblement après abandon du mur. Il y avait donc un vide devant ce dernier, qui devait délimiter une fosse dont la profondeur et l'extension nous sont inconnues, puisque hors des limites des sondages. En revanche, tout l'espace était remblayé du côté non parementé.

Bordant la fosse sur toute sa longueur, une feuillure horizontale (US 3095) est retaillée sur le ressaut de fondation de l'avant-corps. Elle devait servir à accueillir un platelage permettant de couvrir la fosse. Il s'agissait sans doute d'un " ahah ", c'est-à-dire une petite fosse formant coupure dans un pas-

sage (PÉROUSE DE MONTCLOS 1972 : col. 240). Il ne venait pas se substituer au pont-levis sur la douve entre le château du Milieu et celui du Coudray, puisqu'il existait encore en 1626. À cette date en effet un devis de réparation précise qu'il faut " *refaire à neuf le pont-levis et branquarts dicelluy servant à sortir du chasteau du milieu pour aller au chasteau du couldray, et y remettre quelques planches sur le pont dormant aux endroits où il sera nécessaire* " ³.

La céramique, bien que peu abondante, permet de proposer une datation pour l'aménagement, puis l'abandon de cette structure. Le remblai de construction est ainsi daté du milieu du 16^e s., et le comblement de la fosse fut effectué quant à lui dès la fin de ce même siècle ou au début du suivant.

Il est probable que ce renforcement de la défense du château est à mettre au compte d'un épisode de la guerre civile de la deuxième moitié du 16^e s. Au printemps 1562, le château passe pendant un mois aux mains des protestants (du 24 mai au 20 juin environ). Par la suite, le roi Charles IX essaie de contrôler la sédition. Il demande en 1567 à M. de Razilly de s'installer au château pour le garder, " *avec tout ce [qu'il pourra] mectre de gens seurs* ". Un certain nombre de travaux de fortification et de défense sont énumérés dans une délibération de la ville de Chinon datée du 23 septembre 1568 : pour le secteur qui nous intéresse est notée la " *rehaulce des murailles estant de puis la tour appelée la tour du trésor jusques à la tour de couldray le tout à chau et sable* " ⁴. Ces mesures sont apparemment efficaces puisque cela permet cette même année de repousser deux nouveaux coups de main protestants (DE COUGNY 1898 : 346-353). Au début du 17^e s., la paix civile étant revenue, ce dispositif devint inutile et fut remblayé.

2.2. L'avant-corps

L'avant-corps, qui constitue la particularité de ce donjon, vient se loger dans l'angle formé par la tour et la courtine nord-sud qui borde la douve isolant le fort du Coudray du château du Milieu. Il est constitué de deux murs à angle (presque) droit qui délimitent un espace grossièrement carré de 5 m de côté, la paroi du donjon étant naturellement courbe. Ces deux murs sont très ruinés et leur parement a pratiquement disparu. La tour et la courtine sont en revanche bien conservées. Il abritait un escalier de trois volées s'enchaînant le long des murs sud,

2. Notamment en 1959 (archives de l'entreprise chinnoise Jaillais, chargée des travaux).

3. " Bail à l'encan de réparations au château de Chinon ", ADIL C655 (transcription PHILIPPE 1996 : 45).

4. Archives municipales de Chinon, BB1*, Registre des délibérations 1568-1572 (transcription PHILIPPE 2001 : 92).

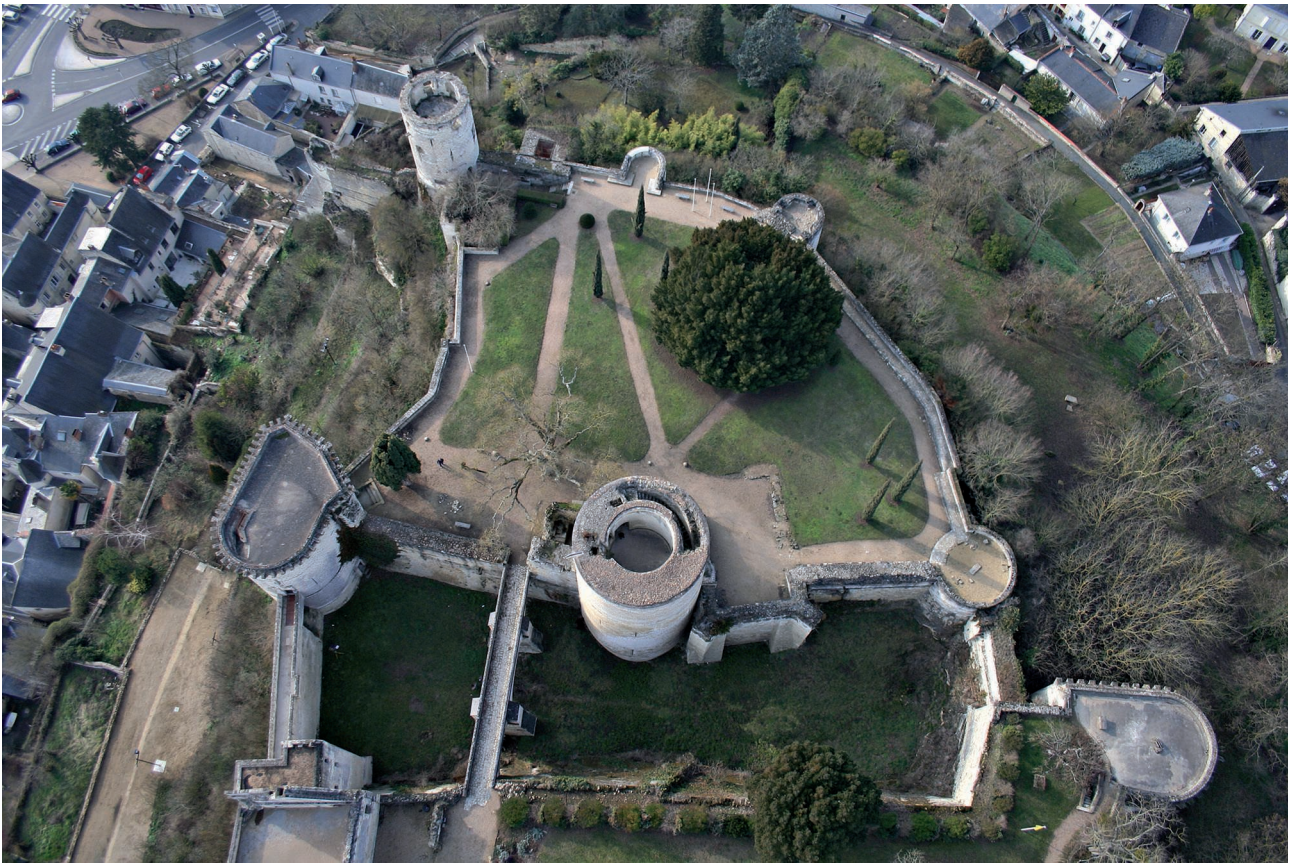


Fig. 2 : Vue aérienne du fort du Coudray, à l'extrémité occidentale de la forteresse de Chinon (le nord est à droite). La tour du Coudray, circulaire, se dresse en partie basse de la vue, au centre de la courtine dominant la douve. Au sud, la tour de Boissy, élevée vers 1230, et au sud-ouest la tour du Moulin, attribuée à Richard Cœur de Lion. L'édifice rectangulaire joutant au nord la tour du Coudray est une chapelle dédiée à Saint-Martin, rajoutée au XIV^e siècle (Photo Cyb'Air, droits réservés pour le Conseil Général d'Indre-et-Loire).

ouest et nord, permettant d'accéder au donjon par une porte au premier étage.

2.2.1. Niveaux de construction et fondations

L'avant-corps était construit sur une sorte de podium légèrement saillant, formé de deux assises bien réglées en pierres de taille de moyen appareil d'un module très allongé lié à la chaux (US 3020) ($h=28$ à 35 cm, $L=84$ à 162 cm). Il est vraisemblable que ce podium était au moins partiellement visible au Moyen Âge, et qu'il fallait une marche ou deux pour atteindre le seuil de la porte de l'avant-corps. Il est impossible d'être plus précis ni même assuré de cette hypothèse, car les niveaux de circulation médiévaux ont disparu, sans doute lors de l'aménagement de l'"ahah" évoqué ci-dessus. Ce socle était lui-même fondé sur une semelle débordante composée d'éléments hétérogènes : pierres de taille (peut-être en remploi) et gros moellons peu équarris (US 3021).

Les niveaux de construction n'ont été que partiellement observés, dans les sondages extérieurs. Recreusé par l'"ahah", se trouve un gros remblai de terre grise peu caillouteux. Il est surmonté d'un niveau de circulation, et inclut par endroit une couche de mortier. Ce remblai vient s'appuyer sur la semelle de fondation de l'avant-corps. Il est vraisemblable que ce remblai soit lié à sa construction.

À l'intérieur de l'avant-corps, un massif de blocage (US 3003) occupe tout l'espace et passe sous toutes les élévations, y compris celles de la tour et de la courtine. Il s'agit donc bien d'un massif de fondation, et non d'un simple radier pour un dallage. Ce type de fondation n'est pas ordinaire. Il correspond peut-être au fait que le donjon est bâti en bordure d'un fossé, et qu'il a fallu stabiliser le terrain dans cette zone. Mais nous ne connaissons pas son épaisseur, et donc ne pouvons savoir s'il s'agit d'un tas de charge et non d'un simple radier.

Ce massif est perforé de trois creusements faits au pic (F 401, 402 et 403 ; cf. Fig. 7 et 8). Ils occu-



Fig. 3 : Vue oblique de la douve séparant le château dit " du Milieu " et le fort du Coudray. Au premier plan, une partie des logis royaux, remontant au XII^e siècle et très remaniés pour le séjour du roi de France Charles VII, lorsqu'il avait fait de Chinon un des principaux lieux de résidence de la cour (Photo Cyb'Air, droits réservés pour le Conseil Général d'Indre-et-Loire).

pent la même position stratigraphique, et ont sans doute été comblés en même temps si l'on en juge par la similitude de leur remplissage, une terre noire et fine. Il n'est pas exclu que ces trous soient liés à la construction de l'édifice.

En particulier, compte tenu de leur position, F 401 et F 403, profonds d'une vingtaine de centimètres, pourraient bien être les négatifs de poteaux ayant soutenu l'échafaudage destiné à la construction de l'escalier, et/ou du mur de la tour (M 414) et du mur ouest de l'avant-corps (M 416). F 402, au pied du départ de l'escalier, s'apparente davantage à une fosse qu'à un négatif de support. On y repère toutefois, dans sa partie ouest, un creusement circulaire profond de 40 cm.

En tout état de cause, il ne saurait s'agir de supports permanents pour l'escalier, car ces traces sont trop précaires. Il faut bien admettre que celui-ci ne possédait ni mur d'échiffre ni piliers de soutènement.

2.2.2. La façade d'entrée (sud) et le départ de l'escalier d'accès au donjon (Fig. 15)

L'entrée dans l'avant-corps et, par-delà, dans le donjon, se faisait par la façade sud, la porte étant ménagée à la jonction entre la façade et la courtine perpendiculaire.

Ce mur (M 409) ne possède plus aucun parement en place, tous ont été arrachés. Heureusement, une pierre en subsiste à l'intérieur, avec des traces de feuillure. Cela permet d'établir la largeur de la porte d'entrée, le piédroit côté courtine étant, lui, mieux conservé. Cette porte avait les mêmes dimensions que la porte donnant au premier étage dans le donjon. On le verra, l'autre piédroit permet aussi de restituer sa hauteur, ainsi que la présence d'une herse.

Juste à gauche de la porte démarre l'escalier qui justifie l'avant-corps. Les cinq premières marches



Fig. 4 : Vue de la tour du Coudray et de son avant-corps, depuis le sud.

forment un massif assez bien conservé⁵ (F 424 : h = 112 cm, L = 100 cm, prof. = 225 cm). Il s'appuie contre l'intérieur de la façade, à laquelle il est lié. Il repose aussi sur le massif de fondation 3003. Les marches ont une hauteur moyenne de 23 cm ; les trois premières forment une volée droite, puis le quartier tournant est amorcé, le long du mur ouest.

2.2.3. Le mur ouest (Fig. 16)

L'escalier se poursuit donc par une volée ancrée dans le mur perpendiculaire (M 416). Aucune marche n'en est conservée mais des négatifs profonds (F 417) jusque dans le blocage manifestent leur existence. Le départ de cette volée est signalé par une mouluration en cavet à la cinquième marche, qui souligne l'articulation entre le massif accolé au mur sud et le quartier tournant. La morphologie des marches a été restituée par comparaison avec celles qui subsistent engravées dans la tour (cf. ci-dessous). Il a été envisagé que cette volée ait été portée par un arc rampant portant limon, mais aucune trace

5. Il n'est pas à exclure toutefois que les trois premières marches (monolithiques) soient des restaurations récentes.

archéologique ne subsiste de l'accrochage d'une telle voûte.

Seule la partie basse du parement est encore en place (US 3088). Il s'agit de pierres de taille de moyen appareil réglé (h = 16 à 18 cm, L = 30 à 40 cm). Les blocs sont liés à la chaux par des joints gras. Ils sont chaînés au massif de l'escalier F 424 et au parement du mur de la tour.

Beaucoup plus haut subsiste une partie du parement interne à la jonction avec la tour, à laquelle il est également chaîné (US 3092). Plus haut encore, mais cette fois à l'extérieur, le parement à la jonction de la tour est aussi conservé. Il s'interrompt de façon nette, ce qui laisse supposer une ouverture. Celle-ci ne saurait correspondre à une baie, car il n'y a pas de feuillure et, surtout, il n'y a qu'un espace très réduit entre la tour et ce départ de mur. Il faut plutôt y voir le premier merlon d'un crénelage protégeant un chemin de ronde situé au sommet des murs de l'avant-corps.

Un grand trou perce la façade ouest, sous l'escalier : il s'agit d'une ancienne ouverture (F 425) dont une partie seulement du piédroit sud est conservé. Compte tenu de son orientation oblique, on peut restituer une archère à ébrasement interne de même type que celles observées dans la tour. Les blocs situés à l'emplacement du piédroit nord (US 3045) constituent un aménagement récent lié à une restauration erronée. Plusieurs indices vont dans ce sens : l'orientation et la hauteur du bloc en pierre de taille et surtout le liant différent de celui du reste du mur. Le négatif du linteau qui venait couvrir cette archère est encore visible, ce qui permet d'en estimer la hauteur à 1,15 m environ.

2.2.4. La paroi de la tour (Fig. 17)

Pour l'essentiel, la paroi de la tour à laquelle les deux murs de l'avant-corps proprement dit se rattachent (US 3079) ressemble au reste du donjon : pierres de taille de moyen appareil réglé (h = 15 à 28 cm, L = 30 à 64 cm) liées à la chaux ; les joints sont gras avec parfois des petites pierres de calage. Cette maçonnerie est posée sur le radier de fondation US 3003.

Mais elle possède des particularités qui tiennent à la présence de l'avant-corps. Outre le fait que les murs de ce dernier y soient chaînés, c'est une preuve supplémentaire qu'il a été conçu et construit en même temps que la tour.

Première particularité : le raccord entre le plan courbe du donjon et le mur ouest de l'avant-corps a subi deux traitements différents. En partie haute (> 86,35 m NGF), le parement courbe rejoint le parement interne du mur ouest sans aménagement particulier, les deux murs se fondant progressivement l'un dans l'autre. En partie basse au contraire,



Fig. 5 : Vue de la tour du Coudray depuis le sud-est ; au premier plan, le pont qui franchit la douve séparant le château du Milieu du fort du Coudray.



Fig. 6 : Vue de la tour du Coudray depuis l'ouest : noter au rez-de-chaussée l'ancienne archère transformée en porte d'accès à la tour.



Fig. 7 : Vue des ruines de la courtine s'étendant entre la tour du Coudray (à droite), et la tour de Boissy.



Fig. 8 : L'intérieur de l'avant-corps en fin de fouille : radier de fondation avec des trous qui peuvent avoir correspondu à l'échafaudage de la construction.



Fig. 9 : Les traces de l'escalier qui s'enroule le long du donjon.



Fig. 10 : Détail sur la porte du premier étage, desservant la tour et le chemin de ronde sur la courtine du fort du Coudray.

une partie plane (US 3082) permet une jonction perpendiculaire entre les deux maçonneries. Cette partie possède la même largeur que l'escalier, qu'elle permettait de soutenir dans son accroche au mur du donjon. Il ne s'agit pas d'un massif ajouté dans l'angle, mais bien du même mur qui se redresse, les assises étant continues ; il est d'autre part chaîné au mur ouest M 416.

Malheureusement, cette zone, qui constituait le palier de retour de l'escalier vers l'est, a été très détruite dans sa partie haute (arrachement US 3083). On y décèle toutefois le négatif d'une grande dalle horizontale à la hauteur de la dix-septième marche. Elle permet de combler l'écoinçon formé entre la paroi de la tour et le mur ouest, en simplifiant la géométrie des deux marches qui sont dessous. Il n'y avait donc pas de palier.

L'autre particularité concerne le parement de la tour, dans la partie où viennent s'engraver les marches de l'escalier F 417, à partir de 87,35 m NGF (US 3080). Les marches sont encore perceptibles, soit par leur arrachement, soit bûchées au ras du parement (Fig. 9). Ce sont des marches portant limon, partiellement délardées, d'une hauteur de 23 cm et profondes d'une vingtaine de centimètres. Pour faciliter leur insertion dans le parement de la tour, les assises de celui-ci ont été adaptées à leur hauteur. Ces assises particulières ont des joints plus maigres que le reste du parement, mais le mortier est le même. Les marches s'y insèrent parfaitement, sans élément de calage. Tout ce dispositif paraît donc bien homogène. On retrouve le parement ordinaire de la tour deux mètres plus haut après un ressaut chanfreiné qui rattrape un léger rétrécissement de son diamètre.

La porte de la tour (F 418), à laquelle mène cet escalier, s'ouvre dans l'axe de la courtine qui borde la douve entre le fort du Coudray et le château du Milieu. Cette porte est contemporaine de la construction du donjon car ses piédroits et son arc brisé sont parfaitement liés à son parement.

2.2.5. La courtine et le chemin de ronde crénelé (Fig. 18)

Le dernier côté de l'avant-corps (côté est) est en réalité constitué par la courtine bordant la douve, dont le donjon est l'élément défensif central. Au sud, dominant la ville, cette courtine se rattache au rempart par la tour de Boissy, au plan barlong sophistiqué, de construction sans doute un peu postérieure à celle de la tour du Coudray. L'arrachement de la courtine y est encore visible, mais elle est détruite jusqu'à l'avant-corps du donjon. Il en va de même du côté nord, où elle se raccroche au rempart par une simple tour circulaire. C'est donc uniquement

dans le secteur de l'avant-corps que nous pouvons en étudier l'élévation (M 415).

Ses parements sont, à l'image de ceux de la tour, constitués d'une maçonnerie de pierres de taille de moyen appareil (h = 22 à 37 cm, L = 15 à 100 cm) disposées en appareil réglé à joints gras et lié à la chaux. Elle est chaînée à la tour et son parement interne au moins repose sur le radier de fondation US 3003.

Dans sa partie haute, côté intérieur, une assise en saillie (largement bûchée) formait un ressaut qui permettait d'élargir le chemin de ronde et d'améliorer la circulation devant la porte (US 3089). Il est interrompu au nord par un bouchage plus récent de moellons et de pierres de taille qui vient s'appuyer contre la tour (US 3090). À l'extérieur, des consoles de mâchicoulis très abîmées sont encore visibles. Ce couronnement paraît être une reprise plus tardive. Ceci est aussi attesté par le fait que, dans le mur du donjon, le départ d'un parapet est visible à l'est, le long de la porte (une pierre en saillie du parement, d'autres bûchées ou restaurées). Son emplacement n'est pas compatible avec celui qui devait se dresser sur les consoles du mâchicoulis.

En effet, ce parapet primitif est à l'aplomb du nu de la courtine, sans saillie. Il était crénelé : un premier merlon a été repéré du côté ouest, à la jonction avec la tour (Fig. 10). Il devait faire le tour de l'avant-corps. Le rythme et la disposition de ses ouvertures ne sont bien sûr pas connus, et la restitution proposée n'est que vraisemblable.

Il paraît assuré qu'il ne supportait pas de couverture qui serait venue abriter l'avant-corps. On pourrait imaginer une toiture à un pan incliné vers le sud, mais il n'y a aucun encastrement d'une quelconque charpente dans la paroi du donjon. Les pierres situées à un éventuel niveau d'accroche ont certes été remplacées dans les années 1970, mais l'examen de photographies anciennes prouve qu'il n'y avait aucun trou pouvant correspondre à une charpente au-dessus de l'avant-corps.

La partie sud de cette élévation conservée de la courtine est très perturbée par l'arrachement de la façade de l'avant-corps. Cette extrémité formait en fait le piédroit tant de la porte de l'avant-corps que de celle qui donnait accès au fort du Coudray depuis le château du Milieu.

La porte de l'avant-corps (F 423) est encore matérialisée par son piédroit oriental avec sa feuillure, le départ de l'arcature de l'arrière-voûture et de celle de l'embrasement dans laquelle elle s'ouvrait. En avant, la rainure de la herse qui la protégeait est encore partiellement conservée (US 3086) ; elle est aussi large que profonde (environ 14 cm). La herse pouvait sans problème être relevée dans l'épaisseur de la façade sud, dont la partie au-dessus de la porte était d'une hauteur suffisante. Les claveaux conser-

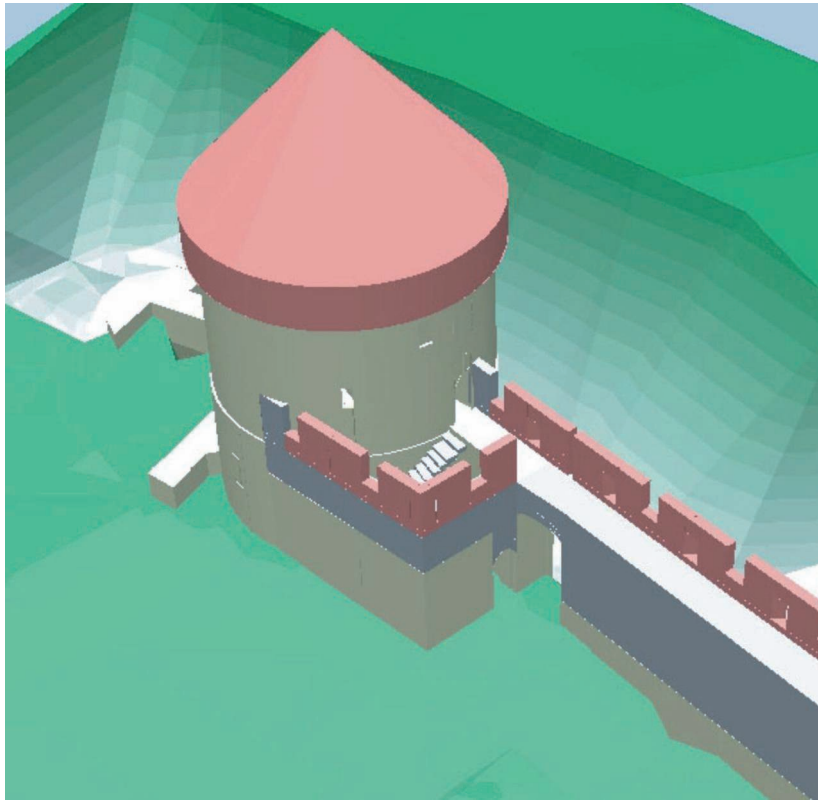


Fig. 11 : Restitution de l'avant-corps de la tour du Coudray (infographie Bastien Lefebvre).

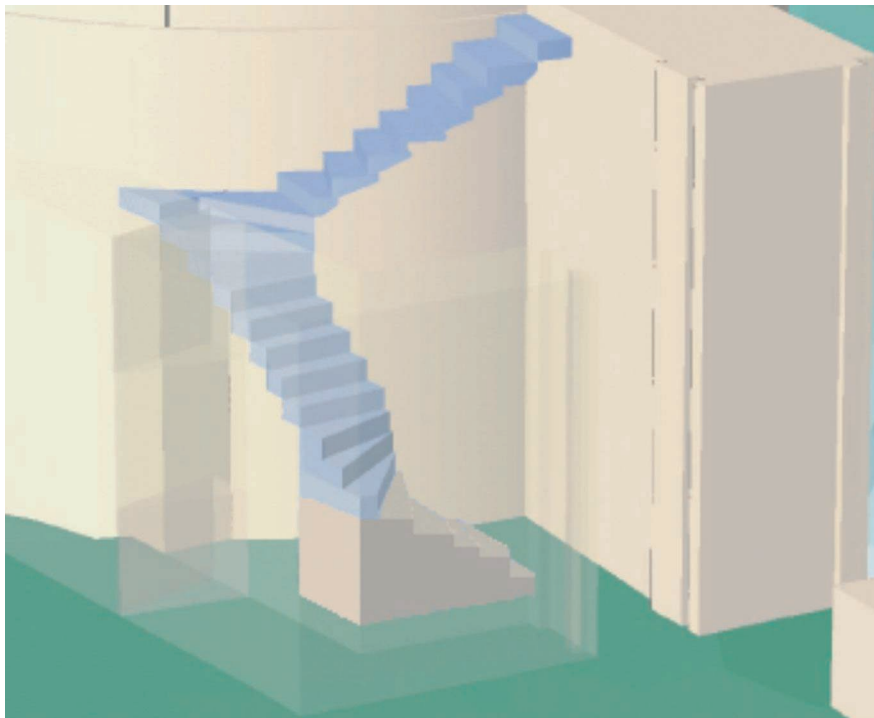


Fig. 12 : Détail sur la restitution de l'escalier (infographie Bastien Lefebvre).

CHINON
FORT DU COUDRAY
DONJON
Plan du premier étage
échelle 1/100

ETAT ACTUEL

A. de Saint-Jouan
Architecte en chef des monuments historiques
avril 2004

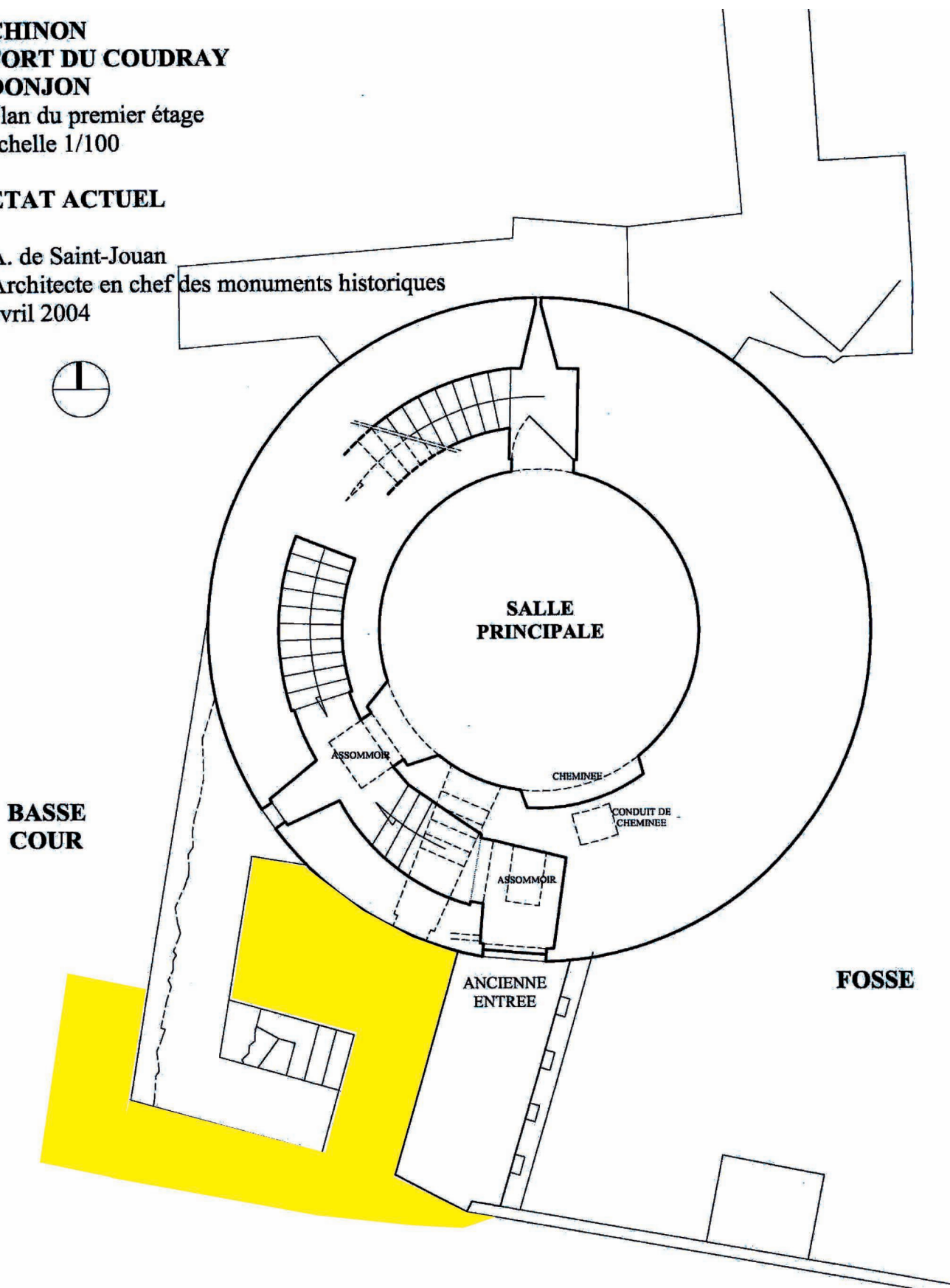


Fig. 13 : Plan général de la tour et emplacement de la fouille (en beige) (plan A. de Saint-Jouan, Architecte en Chef des Monuments Historiques).

vés et la largeur de la porte amènent à la considérer comme identique à la porte du donjon.

La porte vers le château du Milieu a pu être également restituée. Comme toutes les portes du donjon, elle s'ouvrait dans une embrasure profonde ménagée dans l'intérieur de la paroi, avec une arrièrevoussure. Elle était défendue par un pont-levis, dont la feuillure d'encastrement est encore visible. Cela nous fournit la longueur du tablier et donc, corrélativement, celle du pont dormant franchissant la douve : il devait s'appuyer sur la dernière pile de ce pont.

2.2.6. Une courtine antérieure ? (Fig. 14 et 15)

Enfin on notera, sous l'angle de la porte vers le château du Milieu, la présence d'une maçonnerie manifestement antérieure à l'état de courtine qui vient d'être décrit (M 407). Elle n'a été vue que dans la paroi nord du sondage extérieur sud, à son extrémité est. On observe nettement six assises définissant un parement de direction nord-sud, tourné vers l'ouest. L'épaisseur de ce mur n'est pas connue, car hors de l'extension du sondage, mais elle est supérieure à 1,20 m. Il semble que ce mur ait été coupé lors de l'aménagement de la porte d'accès entre le fort du Coudray et le château du Milieu. Cette coupure a été sommairement habillée de quelques pierres de parement à une époque indéterminée mais sans doute lors d'une réfection récente de ce pont (M 408).

Il est possible que cette maçonnerie représente ce qui reste d'un état de la courtine antérieur à la construction du donjon et de l'avant-corps. Cette donnée est très importante, puisqu'elle remet en cause l'interprétation traditionnelle selon laquelle le fort du Coudray aurait été détaché de l'éperon portant le château du Milieu, par Philippe Auguste à partir de 1205. Il s'avère en réalité possible que cette coupure soit plus ancienne, et renvoie à une structuration de l'extrémité ouest de l'éperon en basse-cour pour le château du Milieu (DUFAY 2004 : 142), même si elle a sans doute été largement remaniée au 13^e s. Malheureusement, l'état très partiel de nos investigations ne permet pas d'en être assuré.

3. CONCLUSION : ARCHAÏSME OU MODERNITÉ ?

Bien que limitée, l'intervention menée sur l'avant-corps de la tour du Coudray s'est révélée riche d'enseignements.

Elle a confirmé de façon définitive que l'avant-corps était bien contemporain de la tour, ce qui avait déjà été vu par Jean Mesqui (1991 : 264) et argumenté par Linda Rouhault (2003 : 71). On a

pu établir en outre que l'escalier appartenait bien à la phase primitive du donjon et n'était pas un ajout tardif.

L'étude fine du bâti subsistant, malgré son mauvais état, a permis de proposer une restitution certaine de l'escalier, et bien assurée des parties hautes, même si, dans le détail, la configuration du chemin de ronde et de son parapet n'est pas connue (Fig. 11 et 12).

Pour l'escalier, il est certain maintenant qu'il était composé de trois volées, dont les deux principales, le long des murs ouest et nord, étaient simplement engravées dans la maçonnerie, sans pilier de soutènement ni mur d'échiffre. Une stéréotomie soignée et une insertion précise dans un parement adapté manifestent une grande qualité de construction.

Pour ce qui est des parties hautes, l'existence d'un chemin de ronde et d'un parapet crénelé a été établie, grâce à un merlon encore en place, côté ouest, et l'arrachement d'un autre, côté est. Il est apparu que cette phase avait été suivie d'une seconde, où le chemin de ronde a été élargi par un parapet sur consoles de mâchicoulis.

La porte d'entrée dans l'avant-corps a pu également être restituée, avec sa herse. Mais nous avons aussi travaillé sur la porte d'entrée dans le fort du Coudray lui-même, en analysant les restes de la courtine qui bordait la douve entre le fort et le château du Milieu. Sa hauteur et la taille du tablier du pont-levis ont pu être déterminées.

La découverte d'un "ahah" creusé en arrière de cette porte dans la deuxième moitié du 16^e s. jette un jour nouveau sur la mise en défense du château à cette époque, sans doute à la demande du roi Charles IX dans le cadre des guerres civiles. Il est possible que ce nouveau dispositif, remblayé dès le début du 17^e s., ait été jugé nécessaire parce que le pont-levis avait à cette date été déjà remplacé par un pont fixe.

Reste à se demander pourquoi ce donjon, qui par bien des côtés est résolument "philippin", a été doté d'un avant-corps, alors que la caractéristique principale de ces donjons est d'être accessible par le rez-de-chaussée.

Cet accès au rez-de-chaussée plutôt qu'au premier étage comme dans les donjons romans, est rendu possible par l'existence d'un fossé qui les entoure, constituant une défense propre. Or à Chinon, la tour philippine n'est pas isolée complètement de la forteresse. La douve entre château du Milieu et fort du Coudray existait sans doute déjà au moment où l'on envisagea de construire la tour, comme la découverte d'un fragment probable de courtine antérieur à celle-ci le laisse supposer. Peut-être séparait-elle le château du Milieu de sa basse-cour occidentale. Il est possible qu'elle ait été recreusée au moment de la construction du donjon.

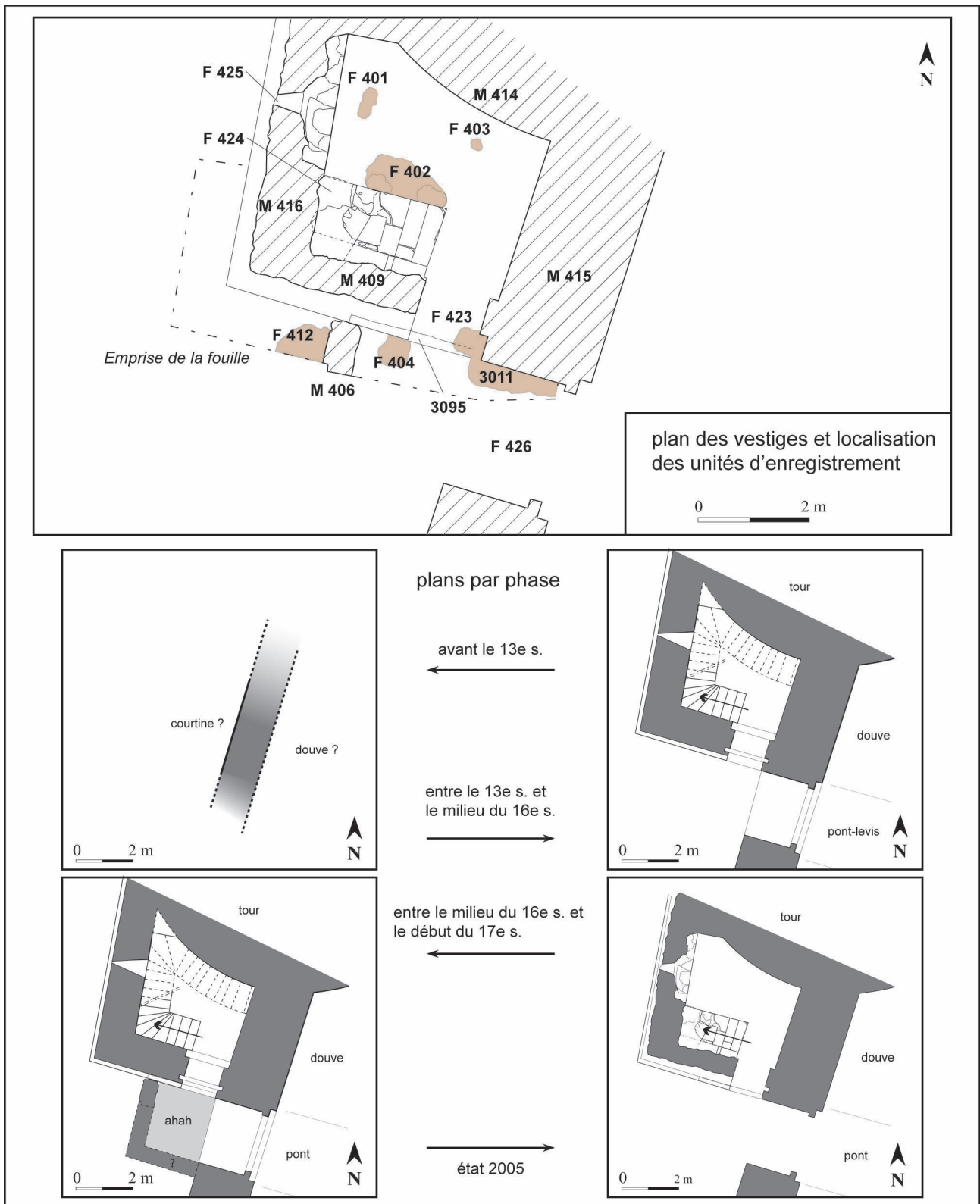


Fig. 14 : Plan des vestiges archéologiques et plans phasés de l'avant-corps.

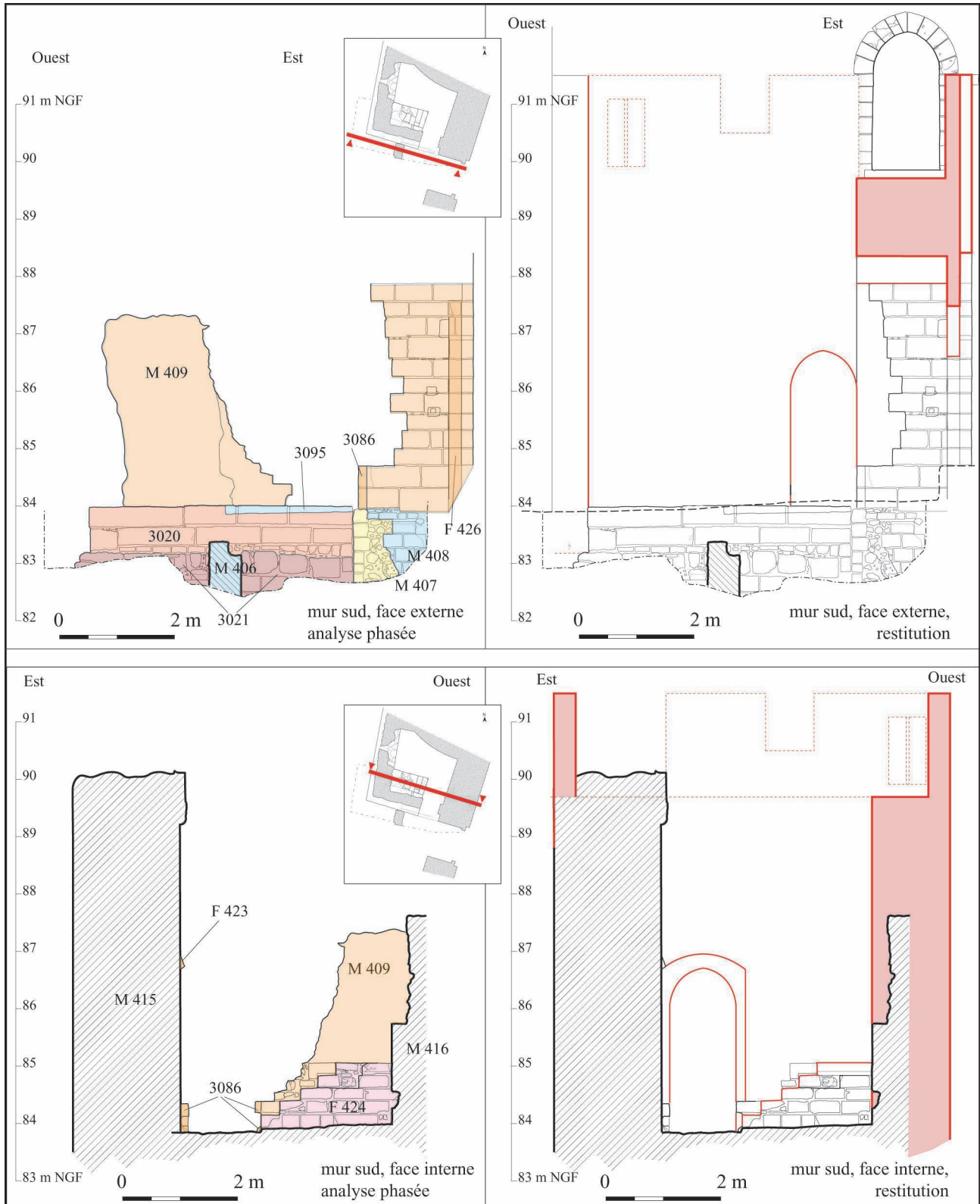


Fig. 15 : Mur sud de l'avant-corps, faces internes et externes : analyse architecturale phasée et proposition de restitution (en jaune : la courtine antérieure à la tour du Coudray ; diverses nuances de rose et de beige : l'avant-corps médiéval ; en bleu, aménagements modernes).

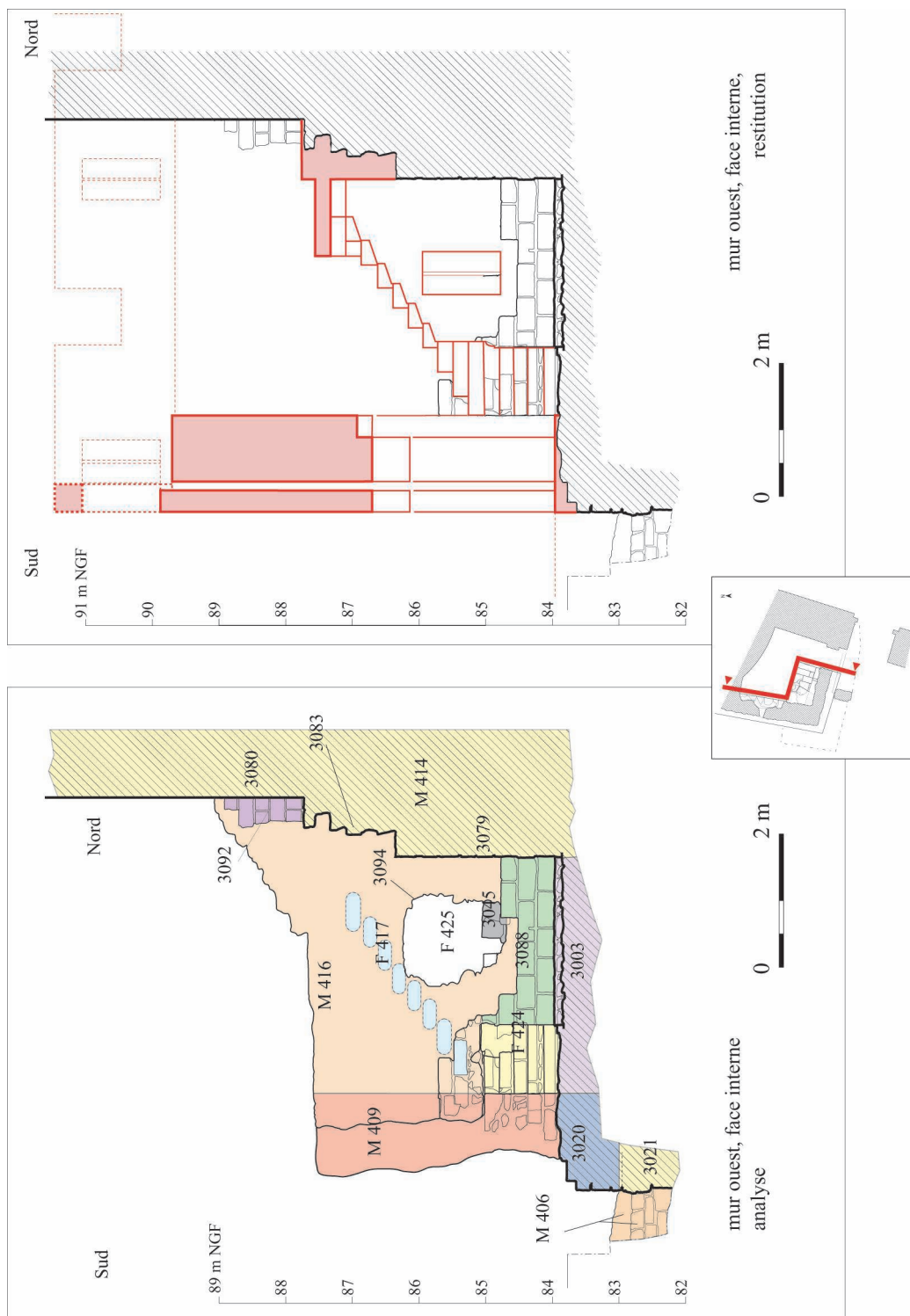


Fig. 16 : Mur ouest de l'avant-corps, face interne : analyse architecturale et proposition de restitution (les couleurs n'ont d'autre signification que de distinguer les différents US).

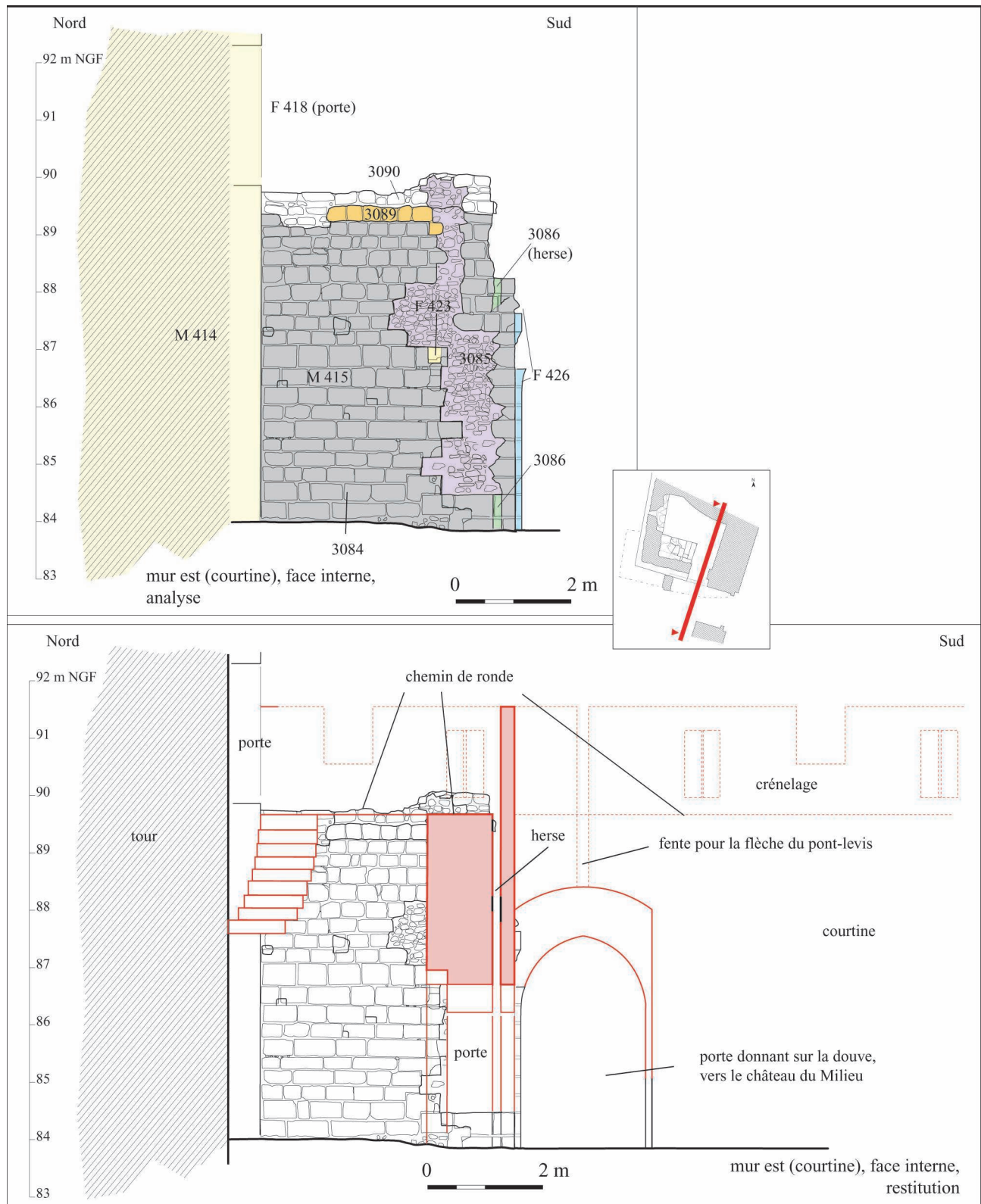


Fig. 18 : Mur est (cortine) : analyse architecturale et proposition de restitution (les couleurs n'ont d'autre signification que de distinguer les différentes US).

Du côté du fort du Coudray, le choix du maître d'œuvre n'a pas été de creuser un fossé se raccordant à la douve préexistante. Cela aurait sans doute été compliqué et aurait pris de la place au sol. En outre, ainsi placée à cheval sur l'escarpe du fossé, la nouvelle tour joue un rôle de flanquement parfait.

Il a donc préféré utiliser la solution éprouvée de l'accès à l'étage, desservi et protégé par un petit avant-corps. Il s'agit donc plutôt d'une adaptation fonctionnelle du type à un contexte architectural particulier, et non un archaïsme venu d'une quelconque pesanteur des traditions locales, certes sûrement vivaces (voir les donjons de Loches, de Montbazou...). D'ailleurs, la sophistication de cet accès en dit le modernisme. On trouve dans l'ordre une courtine percée d'une porte à pont-levis s'encadrant dans une feuillure, un avant-corps défendu par une

porte à herse coulissante, un escalier d'accès contrôlé par un chemin de ronde crénelé au sommet de l'avant-corps, et enfin, la porte donnant dans le donjon est elle-même défendue par un assommoir. Tous ces dispositifs se développeront dans le courant du 13^e s. Il est intéressant de les trouver ici, dès le début du siècle sans doute. Mais nous sommes dans une forteresse royale, dont la prise aux Plantagenêts en 1205 a été essentielle dans la reconquête capétienne. Cet édifice comptait déjà quelques joyaux de l'architecture castrale, comme la tour du Moulin, construite sans doute par Richard Cœur de Lion. Celle-ci, d'une certaine manière, était la tour maîtresse du secteur occidental de la forteresse. La nouvelle tour, plus haute, plus régulière, plus sophistiquée, avec sa typologie identifiée par tous et ses archères impressionnantes, manifestait de façon évidente que le pouvoir avait changé de main.

BIBLIOGRAPHIE

DE COUGNY 1898

De Cougny G. - *Chinon et ses environs* (réimpression par les Éditions de la Tour Gille : 1995).

DUFAY 2004

Dufay B., Arnaud C., Lefèvre B., Marlet O. - *Les fouilles du fort Saint-Georges, forteresse de Chinon, Indre-et-Loire, rapport de la campagne de juin-juillet 2004*, Conseil général d'Indre-et-Loire / Université de Tours, Rapport d'opération archéologique, 153 p.

DUFAY 2005

Dufay B., Lefèvre B., Riou S. - *Forteresse de Chinon (37), étude de l'avant-corps du donjon du Coudray*, Conseil général d'Indre-et-Loire / Université de Tours, Rapport d'opération archéologique, 91 p.

MESQUI 1991

Mesqui J. - *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence 1- Les organes de la défense*. Paris : Picard, 375 p. (Grands manuels Picard).

PÉPIN 1924

Pépin E. - *Le château de Chinon*, Paris : 1924 (réédition, Paris : H. Laurens 1963 et 1974 - coll. Petites monographies sur de grands édifices de la France).

PÉROUSE DE MONTCLOS 1972

Pérouse de Montclos J.-M. - *Architecture : méthode et vocabulaire, principes d'analyse scientifique*, Paris : ministère des Affaires Culturelles (Inventaire général des Monuments et des Richesses artistiques de la France), Imprimerie Nationale, 2 vol. (réédition, Paris : Éditions du patrimoine, 2000).

PHILIPPE 1996

Philippe M. - *Le Fort Saint-Georges, partie composante du château de Chinon : recherche documentaire*, Orléans : Service régional de l'Archéologie du Centre, 55 p. (rapport multicopié).

PHILIPPE 2001

Philippe M. - *Le château de Chinon : étude documentaire*. Orléans : Service régional de l'Archéologie du Centre, 96 p. (rapport multicopié).

ROCHETEAU 1995

Rocheteau S. - *Le château de Chinon, de l'origine à la fin du règne de Philippe Auguste*, Poitiers : Université de Poitiers, 2 vol. (mémoire de maîtrise sous la direction de Marie-Thérèse Camus et Philippe Durand).

ROCHETEAU 2000

Rocheteau S. - Le château de Chinon aux XII^e et XIII^e s., in : M. Aurell (dir.), *La cour Plantagenêt (1154-1204)*, Poitiers : Université de Poitiers, CESM, p. 315-353.

ROCHETEAU 2003

Rocheteau S. - Le château de Chinon, forteresse et résidence royale aux XII^e et XIII^e s., in : *Monuments en Touraine, actes du 155^e Congrès Archéologique de France*, Paris : Société Française d'Archéologie, p. 89-104.

ROUHAULT 2003

Rouhault L. - *Le château de Chinon (Indre-et-Loire) au Bas Moyen Âge : appareils et chronologie*, Tours : Université François Rabelais-CESR, (mémoire de DEA, sous la direction d'Alain Salamagne).